



BOUGEZ, RESISTEZ, VOTEZ CGT !

Titulaire, contractuel, assistant technique, recruté local, volontaire international, vacataire, vous êtes en fonction à l'administration centrale ou dans le réseau diplomatique, consulaire, culturel et de coopération.

A ce titre, vous êtes appelé à désigner, **le mardi 4 mai 2010**, le syndicat qui vous représentera au Comité Technique Paritaire Ministériel. Vous allez donc choisir l'organisation syndicale qui saura le mieux vous défendre quel que soit votre statut. Vous pourrez compter sur la combativité des représentants de la CGT, première organisation syndicale dans l'ensemble de la Fonction publique.

POURQUOI VOTER POUR LE CTPM ?

Le CTPM mis en place pour 3 ans fonctionne de façon paritaire, c'est à dire à égalité de représentants des personnels et de l'administration, soit 20 titulaires et 20 suppléants de chaque côté. Il se réunit au minimum deux fois par an et examine les questions concernant l'emploi, les effectifs, le recrutement, la formation, vos statuts, l'organisation et le fonctionnement des services, en France ou à l'étranger.

Le CTPM est donc la seule et unique structure du MAEE permettant de faire entendre la voix des représentants de tous les personnels en fonction à l'administration centrale ou à l'étranger. C'est pourquoi la CGT revendique des droits nouveaux afin de faire des CTP de véritables instances décisionnelles et non de simples chambres d'enregistrement : un débat parlementaire doit avoir lieu sur cette question en 2010.

Cette élection permet également de choisir les syndicats représentatifs au Comité Central Hygiène et Sécurité où la CGT se bat pour que l'administration applique, en administration centrale comme à l'étranger, les textes en vigueur, notamment le décret du 5 novembre 2001 relatif à la prévention des risques pour la santé des agents (aménagement des locaux, souffrance au travail, etc...).

POURQUOI CHOISIR LA CGT ?

Le MAEE subit de plein fouet la brutalité des réformes successives (SMR, contrat de modernisation, RGPP) : baisse drastique des effectifs toutes catégories confondues, abandon de missions, privatisations. Entre 1995 et 2012, notre ministère aura perdu plus de 18, 5% de ses effectifs.

Entre 2006 et 2012, 1500 emplois seront ainsi rayés de la carte, sans compter les suppressions d'emplois parmi les 5862 ETP, hors plafond d'emplois, dans les établissements culturels et de recherche.

Pour la CGT, il importe donc avant tout de mettre fin à cette spirale infernale d'économies budgétaires, synonyme de graves détériorations des conditions de travail des agents, de difficultés d'affectation dans notre réseau à l'étranger et d'un démantèlement programmé du MAEE.

La CGT a toujours refusé d'accompagner ces politiques régressives et entend demeurer un syndicat de combat. La CGT donne la priorité à l'action revendicative, que ce soit dans le cadre de sa participation critique au dialogue social, au moyen d'actions contentieuses menées auprès des tribunaux ou par des mouvements de mobilisation. La CGT ne renonce jamais quand il s'agit de la défense individuelle ou collective des agents, de tous les agents, quel que soit leur statut.

POURQUOI SE MOBILISER AVEC LA CGT ?

FONCTIONNAIRES

Les atteintes au Statut général des fonctionnaires se multiplient à travers notamment la loi mobilité d'août 2009 et la mise en place de la PFR (prime de fonction et de résultat).

Les réductions d'effectifs entraînent une dégradation constante de nos conditions de travail et s'accompagnent d'abandons de pans entiers de nos missions.

L'absence de revalorisation décente du point d'indice (base de calcul du traitement des fonctionnaires) empêche nombre d'agents de faire face à l'augmentation continue du coût de la vie.

La remise en cause du Code des Pensions au printemps 2010 va se traduire par un « cotiser plus pour toucher moins » et fait planer de sérieuses menaces sur les bonifications pour services hors d'Europe.

NON TITULAIRES

La multiplication des CDD sur des fonctions pérennes conduit à une précarité croissante des agents contractuels transformés en variable d'ajustement pour la DRH dans sa gestion des effectifs.

Le droit à la formation demeure trop souvent virtuel.

Les abandons de missions du MAEE se traduisent par des non-renouvellements de contrat qui sont autant de licenciements déguisés. Quant aux indemnités de fin de fonction, elles demeurent insuffisantes.

RECRUTES LOCAUX

Dans trop de pays, les recrutés locaux ne bénéficient pas d'une protection sociale effective notamment en matière de retraite.

Les garanties en matière de revalorisation régulière et automatique des salaires demeurent insuffisantes, les grilles de salaires doivent être maintenues et appliquées.

La restructuration des ambassades, des consulats, des services culturels et de coopération, des instituts et centres culturels, va entraîner un plan de licenciement que l'ersatz de dialogue social dans le cadre des CCL ne servira qu'à accompagner.

Les droits syndicaux des agents recrutés locaux doivent être garantis par un texte réglementaire à l'instar de la circulaire du 14 février 1985 relative à l'exercice du droit syndical à l'étranger pour les agents de l'Etat.

FACE A LA MULTIPLICATION DES ATTAQUES, SEULE LA MOBILISATION SOLIDAIRE ET MASSIVE DES PERSONNELS PERMETTRA UNE RIPOSTE EFFICACE ET LA CONQUETE DE DROITS NOUVEAUX AU MAEE.

**Le mardi 4 mai 2010,
PASSEZ A L'OFFENSIVE
VOTEZ CGT !**

Pour en savoir plus sur la CGT MAE, rendez-vous sur notre site Internet : www.cgt-mae.org

Syndicat CGT/ MAE

*57 Bd des invalides 75007 Paris - 11, rue de la Maison Blanche 44 Nantes Cedex
e-mail : cgt-mae.paris@diplomatie.gouv.fr - cgt-mae-nantes@diplomatie.gouv.fr*